



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **13 DEC. 2021**

Service urbanisme et habitat
Affaire suivie par : V. SIMON
Tél : 02 56 63 73 93
Mél : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à
Monsieur le maire
4, rue des Quatre-Frères-LeRoy-Quéret
56 260 LARMOR-PLAGE

OBJET : Révision PLU – Modification classement EBC

REF: article L. 121-27 CU

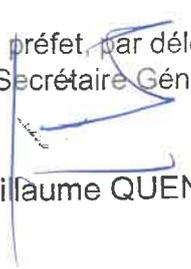
Vous m'avez adressé pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le projet de révision du PLU en lien avec la modification du classement des EBC, en application de l'article L. 121-27 du code de l'Urbanisme.

La CDNPS s'est réunie le 19 novembre et a émis un avis favorable au projet présenté, sous les réserves suivantes concernant le plateau du Menez :

- pas de modification pour la partie OAP (ouest),
- pour la partie est concernée par le futur complexe sportif, l'identification des espaces boisés en EBC est à définir en concertation avec la DDTM, sur la base d'une proposition de délimitation transmise par la mairie.

Le préfet

Pour le préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général,


Guillaume QUENET